



Ville de Saint-Maurice  
Val-de-Marne

# Denise LEGRIX

## l'incarnation de l'espoir



*Denise LEGRIX, sans date - photographie 13x15 cm reproduite avec l'aimable autorisation de la Société d'édition des Artistes Peignant de la Bouche et du Pied - Archives de l'APBP*

Denise LEGRIX est née en 1910 à Cahagnes. Dysmélique, elle ne possède ni bras ni jambes. Bien qu'entourée de sa famille qui lui apporte un soutien sans faille, elle développe depuis son plus jeune âge des techniques pour surmonter son handicap et être la plus autonome possible. Pour vivre comme tout le monde et ne plus se sentir différente, elle décide de se servir de sa bouche pour exécuter les tâches quotidiennes. Elle a fait le choix, pour devenir financièrement indépendante, de rejoindre une troupe de forains afin de présenter ses œuvres. Mais la troupe en décide autrement et Denise devient, pour un temps, « Daisy, la femme tronc » dans un cirque, une des expériences les plus difficiles de sa vie. Elle parvient néanmoins à imposer sa signature de peintre et à faire de cet art son métier. Selon ses confessions, la peinture l'aide à entrevoir la lumière.

**« Ce qui m'est très lourd à porter, ce n'est pas ce handicap,  
c'est l'incompréhension des autres »**

Dès l'enfance, Denise LEGRIX se passionne pour la peinture et le dessin. Tout ne fût pas simple pour l'apprentissage de cet art. Lorsqu'elle tente de prendre des cours de dessin par correspondance, son interlocuteur lui indique que sans bras ni jambes pour au moins se déplacer afin d'observer la nature, il est inutile d'essayer de dessiner. Marquée par ce refus, elle décide de travailler sans relâche pour prouver qu'elle peut réussir. **Elle laisse derrière elle plus de 8 000 tableaux** à l'inspiration expressionniste et quatre ouvrages relatant son exceptionnel destin.

Sa lutte contre l'incompréhension face au handicap l'emmène sur le terrain associatif. Elle est, en 1965, l'une des premières artistes françaises à rejoindre l'Association des Artistes Peignant de la Bouche et du Pied (AAPBP). Cette association, créée par et pour les artistes atteints de handicap, confie la reproduction de leurs œuvres ainsi que leur diffusion à des sociétés d'édition. Cela permet l'indépendance financière de ses membres et une certaine valorisation de leur travail. Elle fonde également en 1970 l'Association Nationale d'Entraide des Enfants et Adultes Dysméliques (ANEED), rebaptisée en 1997 Association Denise Legrix. Elle s'engage également dans la formation professionnelle des jeunes atteints de handicap. Son légataire universel n'est autre que l'ANEHP qui s'est dotée d'un ESAT (Etablissement et Service d'Aide au Travail) à Montebourg de plus de 100 ouvriers handicapés. Un des ateliers porte le nom de Denise Legrix. Elle reçoit par ailleurs quelques distinctions : **le prix Albert Schweitzer** en 1960 pour son livre «Née comme ça», la médaille d'**Officier de la Légion d'honneur** en 2003 et le prix Lane Bryant du dévouement en novembre 1963 aux Etats-Unis. Cette artiste animée par le bonheur de vivre s'éteint en 2010 à l'âge **de 100 ans**.



Denise LEGRIX,  
sans titre, sans date, huile sur toile 58x39 cm  
Archives de la Ville de Saint-Maurice

**« Le handicap n'a que  
l'importance qu'on lui donne. »**



Denise LEGRIX, Bouquet de fleurs, sans date  
peinture à l'huile, 25.5x33.5 cm  
collection privée

# Création de l'Institut National de Réadaptation

## « Il faut un centre pour les guider, s'occuper d'eux »

En 1962 se tient un important procès à Liège. Celui d'une famille et d'un médecin qui se sont ligüés pour mettre fin aux jours d'un nourrisson né mal formé. La mère, ayant pris de la thalidomide, un puissant tranquillisant, a mis au monde comme beaucoup de femmes entre 1958 et 1961, un enfant né sans bras. Le jury acquitte les accusés en moins de deux heures. La foule, massivement en faveur des accusés, manifeste sa joie au regard du verdict. Les journaux reçoivent néanmoins des centaines de lettres condamnant cet « assassinat ». L'épiscopat belge incite également, dans un texte sur la charité chrétienne, à ne pas commettre l'euthanasie sur les personnes atteintes de handicap. Ce procès va provoquer dans le monde entier une prise de conscience. Dans les années 1960, seuls 10 % des enfants atteints de handicap sont pris en charge. Ces chiffres alarmants sont utilisés par le professeur FEVRE de l'académie des sciences en 1965 pour souligner la nécessité de réformer le système afin de mieux prendre en charge ces personnes.



Couverture du journal de l'opération  
Espoir 1962 - journal papier  
Archives privées / RTL

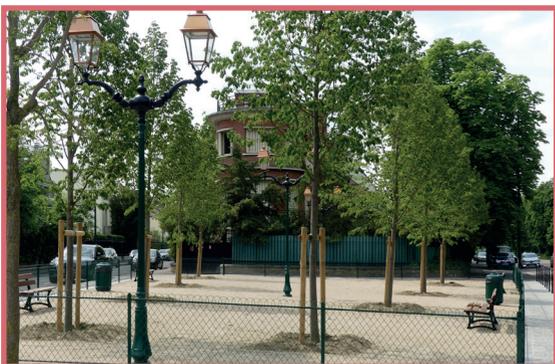
En 1962, 5 000 enfants naissent mal formés. Ce constat a fait émerger l'idée chez Jean LUC, directeur de la programmation de Radio Luxembourg (ancêtre de RTL), de mettre en place l'**Opération Espoir**. Celle-ci a pour but d'aider les enfants infirmes afin de ne plus jamais assister de nouveau à un procès comme celui de Liège. Son idée est de lancer une campagne de solidarité durant 3 mois afin de récolter suffisamment de fonds pour pouvoir aider ces jeunes à s'intégrer socialement en les rééduquant. Très rapidement, le directeur de la programmation demande à Denise LEGRIX d'être la marraine de l'opération. Jean LUC décide d'éditer un journal pour l'occasion. Écoulé en une seule journée, il rapporte environ 6 millions de francs. Le ministère de la Santé publique, mais également 124 célébrités telles que Line RENAUD ou Claude NOUGARO, participent activement à l'opération en sillonnant Paris et sa banlieue pour récolter des fonds. Les associations vont également avoir un rôle majeur pour convaincre l'État de la nécessité de construire un établissement pour venir en aide aux jeunes handicapés. Cela montre la préoccupation des Français concernant les problématiques liées au handicap et le désir de faire évoluer la situation. L'argent récolté permet la création de l'Institut national de réadaptation (INR). La vente du journal et l'opération menée par Radio Luxembourg avec le concours des NMPP et de la RATP ont rapporté 4 millions de francs qui ont été remis au Ministre de la Santé Publique (et ont représenté les frais de construction du seul Pavillon A). D'autres dons sont arrivés par la suite pour atteindre la somme de 10 millions de francs et ont financé d'autres institutions telles que Espoir-CFDJ (Centres Familiaux de Jeunes), l'ANEHP... L'institut, coûtant au total **10 millions de francs**, est inauguré par Jean-Marcel JEANNENEY, ministre des Affaires sociales, en présence de Louis MANCHON, maire de Saint-Maurice, le 24 janvier 1968, et de Denise LEGRIX. À cette occasion, celle-ci est nommée Officier de l'ordre national du Mérite.



*Chantier de construction de l'INR 1965 - photographie 13x15cm  
Archives des Hôpitaux de Saint-Maurice.*

Le pavillon A, nommé Denise LEGRIX, ouvre le 2 octobre 1967. Sous la responsabilité du Dr Hindermeier, il accueille des enfants nés avec des malformations des membres. Six mois plus tard, ouvre le pavillon C qui reçoit des enfants porteurs d'une infirmité moteur cérébrale, sous la direction du Dr Gagnard, puis le pavillon B, en octobre 1968, dédié à la chirurgie orthopédique des enfants porteurs de handicap, sous la direction du Dr Masse. Aujourd'hui, l'INR est devenu le Pôle Soins de Suite et Réadaptation Enfant des Hôpitaux de Saint-Maurice (établissement public). Il est resté un centre de référence et d'expertise dans le domaine de la rééducation pédiatrique et il comprend le Centre de référence malformations de membres. Chaque année, il prend en charge près de 1400 enfants et adolescents porteurs d'un handicap locomoteur et/ou neurologique. Il dispose d'équipes pluri-professionnelles (médecins, personnels soignants et de rééducation, éducateurs, etc.) et d'un plateau technique de haute technicité. Une école intégrée au pôle scolarise les enfants de la maternelle au collège.

## Saint-Maurice rend hommage à Denise Legrix



Le 19 juin 2019, la Ville de Saint-Maurice rend hommage à Denise LEGRIX en donnant son nom à une place de la commune, située non loin du Pôle SSR Enfant. Ainsi, les Mauritiens auront pour toujours en mémoire le parcours extraordinaire d'une femme, née sans bras ni jambes, qui a su relever chaque défi imposé par la vie en aidant les personnes les plus fragiles.

Le pôle Soins de Suite et Réadaptation Enfant est un formidable témoin de l'histoire, preuve que la France a pris conscience de la nécessité de s'occuper des personnes atteintes de handicap. Unique en 1968, la France dispose aujourd'hui de nombreux établissements comme l'INR. L'État tend vers un «zéro sans solution» pour toute personne en situation de handicap. Denise LEGRIX laisse donc une vaste empreinte et de nouveaux défis à relever pour les générations futures.